



Scan No
comme SF
→ Santcosmier

San Nicolao, le 5 Janvier 2012

ARRIVÉ LE
24 JAN. 2012
N°
DIREN BASTIA

Le Président

A

Monsieur le Directeur Régional de l'environnement de l'aménagement et du logement
de Corse
19 Cours Napoléon Bat D
20000 AJACCIO

Objet : relevé de décision Natura 2000 site FR 94 00617 « Dunes de Prunete-Canniccia »

Affaire suivie : DG/MN/E Rubecchi

Monsieur le Directeur,

Je vous de trouver ci-joint le relevé de décision relatif à la Cinquième réunion du Comité de pilotage local en date du Mercredi 19 Octobre 2011 concernant le site Natura 2000 FR 94 00617 « Dunes de Prunete - Canniccia »

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

18 JAN, 2012

Ajaccio le N° 0089

	S.A.D.	E.R	INFO
DIR			
DIR.Adj			
Adj.DIR			
MCR			
SG			
SG/PF			
SES			
SE			
SBSP			
SLADD			
SICP			
Sec DIR			
Signalé			

Délai réponse :

DEM



Marc Antoine Nicolai

Communauté de Communes de la Costa Verde
Maison du développement - RN 198 - 20230 MORIANI PLAGES
Tél. : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.

**Site Natura 2000
FR9400617 "Dunes de Prunete - Canticcia"**

**Relevé de décisions relatif à la
Cinquième réunion du comité de pilotage local
Mercredi 19 octobre 2011 – 10h00 Mairie de Cervione**

Etaient présents :

Nom / Prénom	Organisme
NICOLAÏ Marc-Antoine	Maire de Cervione
NICOLAÏ Marc	Directeur de la Communauté de communes de la Costa Verde
RUBECCHI Eric	Communauté de communes de la Costa Verde (animateur)
DUBEUF Brigitte	DREAL de Corse
COLOMBANI Charles	CCIT 2B
RICARD Danielle	Propriétaire
SUZZARINI F.	Camping "Campoloro"
PIAZZA Carole	Office de l'Environnement de la Corse (OEC) - CBNC
SORBA Laurent	Office de l'Environnement de la Corse (OEC)
LECCIA Sébastien	Office de l'Environnement de la Corse (OEC)

Etait excusé :

Nom / Prénom	Organisme
BERLINGHI François	Président de la communauté de communes de la Costa Verde

Historique du site :

- 2 août 2006 : Arrêté préfectoral n°2006-214-2 portant création et composition du comité de pilotage local du site FR9400617 « Dunes de Prunete - Canticcia »
- 2 décembre 2010 : Arrêté préfectoral n° 2010-336-0001 portant approbation du DOCOB
- 16 décembre 2010 : Dernière réunion du comité de pilotage local, lancement de la seconde tranche des travaux

Ordre du jour :

- Présentation par la communauté de communes de la Costa Verde du bilan des actions réalisées sur le site au cours de la phase d'animation
- Réflexion sur le lancement de la phase de révision du document d'objectifs
- Calendrier de travail
- Questions diverses

M. Marc-Antoine NICOLAÏ, maire de Cervione et président du comité de pilotage, accueille les participants, puis met en exergue l'implication sans cesse croissante de la commune pour la protection de l'environnement. Poursuivant, il rappelle le soutien efficace apporté par la communauté de communes dans ce domaine, en particulier sur le dispositif Natura 2000.

M. Marc-Antoine NICOLAÏ présente l'ordre du jour de la réunion. S'en suit un tour de table de présentation des participants.

➤ Présentation par la communauté de communes de la Costa Verde du bilan des actions réalisées sur le site au cours de la phase d'animation

M. Marc NICOLAÏ explique l'approche adoptée par la communauté de communes pour la mise en œuvre des actions inscrites au DOCOB, puis passe le parole à M. Eric RUBECCHI pour la présentation de la seconde tranche de travaux réalisés et plus largement du bilan global (cf. Annexe 1).

Ainsi, les membres du COPIL se voient exposer l'ensemble des actions prévues, mises en œuvre ou non, avec des éléments financiers permettant de mieux juger de l'efficience de l'opération. L'OEC et le CBNC apportent des compléments scientifiques relatifs à l'évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire depuis 2006.

Habitats d'intérêt communautaire	Codes Natura 2000	Code CORINE	Etat de conservation en 2006	Etat de conservation en octobre 2011
Végétation annuelle de laisses de mer	1210	17.2	C	B
Dunes mobiles embryonnaires méditerranéennes	2110	16.2112	C	B
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120	16.2122	C	B
Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>	2210	16.223	B	B
Dunes avec pelouses du <i>Malcolmietalia</i>	2230	16.228	B	B
Dunes littorales à <i>Juniperus spp.</i>	2250	16.27	D	C
Dunes à végétation sclérophylle du <i>Cisto-Lavanduletalia</i>	2260	16.28	B	B
Prairies humides méditerranéennes à hautes herbes et joncs (<i>Molino-Holoschoenion</i>)	6420	37.4	B	B
Forêts alluviales résiduelles à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Salix atrocinerea</i>	91E0	44.3	B	B
Galeriers riveraines thermo-méditerranéennes (<i>Nerio-Tamaricetea</i>)	92D0	44.8	B	B
Forêt à <i>Quercus ilex</i>	9340	45.3	B	B

Pour l'état de conservation, le système de classement suivant est utilisé :

A = Favorable

B = Assez favorable

C = Peu favorable

D = Défavorable

Le tableau ci-dessus, explicité dans le bilan annexé, offre la possibilité de mettre en évidence les grandes tendances de l'évolution écologique du site. L'analyse de ces éléments permet raisonnablement aux membres du COPIL d'acter l'efficacité du dispositif Natura 2000, ayant concrètement contribué au maintien de la biodiversité.

➤ Réflexion sur le lancement de la phase de révision du document d'objectifs

M. Tony CONSTANT, signifiant le terme de cette phase d'animation dont il souligne les points positifs, souhaite toutefois le renforcement des suivis scientifiques sur ce site. Conformément à la loi sur le développement des territoires ruraux (D.T.R. 2005), et comme le prévoit l'ordre du jour de la réunion, M. Tony CONSTANT propose la présidence du COPIL aux représentants des collectivités présents. M. Marc-Antoine NICOLAÏ répond favorablement, indiquant que la commune de Cervione souhaite s'inscrire dans une dynamique durable de protection de l'environnement. Il souligne également que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté de Communes de la Costa Verde.

➤ Calendrier de travail

La Communauté de Communes de la Costa Verde sollicitera dans les prochaines semaines l'intervention de l'OEC, service instructeur pour la mesure 323 B du PDRC, pour le financement de la révision du DOCOB. Une fois les démarches administratives effectuées, la Communauté de Communes de la Costa Verde signera une convention relative à l'attribution d'une aide publique au titre du PDRC. Suite à la signature de cette convention, la Communauté de Communes de la Costa Verde pourra initier les travaux liés à la révision du DOCOB.

La prochaine réunion du COPIL pourra se tenir en septembre/octobre/novembre 2012, pour la présentation du diagnostic (écologique, socio-économique) du site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.

En tout début d'après-midi, les membres du COPIL procèdent à une visite du site.


Le Maire de Cervione
Marc-Antoine NICOLAÏ